

NOM DE LA POLITIQUE : Politique d'assurance de la sécurité des adultes vulnérables

APPROUVÉE PAR : CPAC

RESPONSABLE DE LA POLITIQUE: Co-directeurs, Ressources humaines

CATÉGORIE : Ressources humaines

APPROUVÉE : le 15 avril 2019

PROCHAINE RÉVISION : avril 2022

1. INTRODUCTION¹

Conformément à la mission de l'Église chrétienne réformée en Amérique du Nord (CRCNA), tous les membres du personnel de World Renew sont censés maintenir leur engagement envers l'éthique et les valeurs chrétiennes dans toutes leurs relations et leurs responsabilités attribuées. À titre de disciples de Jésus-Christ, nous sommes appelés à participer au ministère de Christ, soit la bonne nouvelle, la guérison et l'espoir, la paix et la justice. Nous sommes appelés à témoigner de l'amour guérissant de Christ face à la violence, y compris les abus sexuels. World Renew s'attend à ce que son personnel traite tous les gens avec respect, amour et honneur en reconnaissance de la dignité qui découle du fait qu'ils sont créés à l'image du Dieu trinitaire.

World Renew s'engage à promouvoir la sécurité, la dignité et le bien-être des bénéficiaires, des bénévoles et du personnel. En particulier, nous nous engageons envers la sûreté, la sécurité et la dignité des adultes qui sont vulnérables ou à risque.

Dans la présente politique, adulte vulnérable ou à risque se définit² comme toute personne âgée de 18 ans ou plus qui, en outre, soit :

- a. à des soins, du soutien ou des besoins spéciaux particuliers et, par conséquent, des mauvais traitements peuvent survenir lorsque cet adulte est maltraité, négligé ou lésé par une autre personne qui occupe un poste de confiance ou
- b. l'adulte dépend d'autrui pour la prestation de services de base en raison de son contexte (par exemple, dans un camp de réfugiés ou en tant que bénéficiaire de fournitures de secours ou dans un pays ou un lieu inconnu) et est potentiellement vulnérable à l'exploitation ou à l'abus en raison de son statut ou de son manque de pouvoir ou de contrôle ou
- c. l'adulte est en relation (sociale ou de travail) ou en contact avec un autre adulte qui cherche à abuser de sa position d'autorité ou de confiance pour le contrôler, le contraindre, le manipuler ou le dominer.

¹ Dans ce document, le genre **masculin** est utilisé comme générique, dans le seul but de ne pas alourdir le texte. L'**utilisation** du genre **masculin** a été adoptée afin de faciliter la lecture et n'a aucune intention discriminatoire.

² Définition adaptée de celle utilisée par Tearfund et figurant sur son site Web (https://www.tearfund.org/en/about_us/reporting_concerns/)

Cette politique complète, sans toutefois les remplacer, les Codes de conduite, la Politique relative au Code de conduite et la Politique en matière de plaintes de World Renew.

2. PORTÉE

La présente politique³ vise tout travail réalisé ou financé par World Renew, tous les membres du personnel et bénévoles⁴ de World Renew ainsi que et les partenaires de World Renew et leur personnel.

3. BUT

La présente politique s'applique à tous les gens qui travaillent pour World Renew ou par l'intermédiaire de celle-ci ou de ses partenaires, car ils ont un accès unique aux adultes qui sont vulnérables ou à risque. World Renew reconnaît que tous les gens, quels que soient leurs sexe, identité de genre, orientation sexuelle, nationalité, âge, convictions religieuses ou politiques, antécédents familiaux, statut économique, statut légal, aptitude, santé physique ou mentale ou antécédents criminels, ont le même droit de protection contre tous types de préjudice ou d'abus et s'engage à protéger le bien-être des adultes vulnérables avec qui nous œuvrons. Cette politique cherche à réduire les risques pour les adultes vulnérables qui participent aux programmes appuyés par World Renew et à garantir que les actes d'abus seront signalés et traités.

4. PRINCIPES

Cette politique est fondée sur les principes suivants :

- Le bien-être des adultes vulnérables est la préoccupation principale;
- Tous les adultes vulnérables, peu importe leurs sexe, identité de genre, orientation sexuelle, nationalité, âge, convictions religieuses ou politiques, antécédents familiaux, statut économique, statut légal, aptitude, santé physique ou mentale ou leurs antécédents criminels, ou toute autre catégorie protégée par la loi, ont droit à la protection contre les abus;
- Il incombe à chacun de signaler tout soupçon d'abus au point focal pour l'Assurance de la Sécurité et le Traitement des Plaintes désigné, et il appartient à l'organisme local ou national pertinent (p. ex. la police ou les services sociaux) de mener une enquête conjointe, s'il y a lieu;
- Tous les cas de mauvaises pratiques alléguées, d'inconduite et d'abus doivent être pris au sérieux et être traités sans délai et de façon appropriée.

³ Certains éléments de cette politique ont été adaptés de la politique parallèle de Learn with Unite se trouvant sur son site Web (<https://learnwithunite.org/vle/file.php/1/policies/Safeguarding%20Policy.html>)

⁴ Voir 'Termes clés et Définitions' à la section 7

Les personnes occupant des positions de responsabilité au sein de l'organisation (c.-à-d. tous les titulaires d'un poste de supervision ou de gestion) doivent veiller aux intérêts des adultes vulnérables et favoriser la mise en œuvre efficace de la politique décrite ci-dessous.

5. POLITIQUE

L'assurance de la sécurité est un terme désignant l'ensemble de politiques, de procédures et de pratiques opérationnelles tournées vers l'intérieur que nous utilisons pour garantir que notre organisation elle-même sera une organisation sécuritaire. La meilleure pratique se traduit par le fait que les tâches d'assurance de la sécurité se retrouvent dans les politiques, les valeurs et l'éthique pour l'ensemble de l'organisation et sont la responsabilité de tout le personnel.

Les membres du personnel de World Renew doivent veiller à ce que leur conduite favorise un environnement sécuritaire et permette aux adultes vulnérables ou à risque de vivre à l'abri :

- du préjudice et des abus – y compris les abus physiques, sexuels (y compris le harcèlement sexuel) et émotionnels (y compris l'abus de pouvoir/confiance et toute forme de contrainte)
- de l'exploitation physique et sexuelle
- de la négligence
- de la discrimination
- de la traite des êtres humains

5.1 Intervention immédiate d'assurance de la sécurité

Une intervention immédiate peut s'imposer à toute étape du travail avec des adultes vulnérables. Dans tous les cas, il est essentiel de prendre les mesures appropriées selon le contexte afin d'assurer la sécurité de l'adulte ou des adultes en cause.

5.2 Reconnaissance de l'abus ou de la négligence

L'abus ou la négligence sont des formes de mauvais traitement d'un adulte. Il se peut qu'une personne abuse ou néglige un adulte en infligeant un préjudice, ou en négligeant d'intervenir pour empêcher un préjudice. Il se peut que les adultes vulnérables soient abusés en famille ou dans un contexte institutionnel ou communautaire par ceux qu'ils connaissent ou, moins fréquemment, par un étranger. Il se peut qu'ils soient abusés par un ou plusieurs adultes.

Un adulte vulnérable peut être exposé à un risque de préjudice par différents

actes, des politiques et procédures inadéquates et des inactions. L'abus peut prendre diverses formes, dont les suivantes :

- i. Abus physique* : L'abus physique peut comprendre le frappement, le secouement, le bousculement, l'empoisonnement, la brûlure ou l'ébouillantage, la noyade, la suffocation ou toute autre forme de préjudice physique imposé à l'adulte vulnérable.
- ii. Abus psychologique* : Comprend l'abus émotionnel, les menaces, la privation de contact, l'humiliation, l'intimidation, la coercition, l'abus verbal, l'isolement ou la privation de services.
- iii. Abus sexuel* : Désigne l'intrusion réelle ou menacée de nature sexuelle, y compris les attouchements inappropriés, imposés de force ou dans des conditions d'inégalité ou coercitives. (Circulaire du Secrétaire Général des Nations-Unies 2003/13, 9 octobre 2003; Dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les abus sexuels).
- iv. Exploitation sexuelle* : Se définit comme le fait d'abuser ou de tenter d'abuser d'un état de vulnérabilité, d'un rapport de force inégal ou de rapports de confiance à des fins sexuelles, y compris, mais non exclusivement en vue d'en tirer un avantage pécuniaire, sociale ou politique (Circulaire du Secrétaire Général des Nations-Unies, 9 octobre 2003). Dans ces situations, la victime potentielle croit qu'elle n'a pas d'autre choix que de se soumettre; il ne s'agit pas d'un consentement, mais d'un cas d'exploitation.
- v. Abus financier et matériel* : Désigne l'exploitation et la pression en rapport avec les testaments, la propriété, un héritage, des transactions financières ou la privation de biens matériels.
- vi. Négligence ou actes d'omission* : Comprend l'ignorance des besoins médicaux ou physiques, la privation de médicaments ou de nutrition adéquate et le manquement à offrir l'accès aux services appropriés de santé, sociaux ou d'éducation.
- vii. Abus discriminatoire* : La discrimination peut prendre la forme d'harcèlement à base de racisme, sexisme, capacitisme, âgisme, la classe sociale, ou autre.

Le personnel de World Renew doit être alerte à l'abus potentiel des adultes vulnérables dans n'importe quelle situation, y compris à l'abus par le personnel même de World Renew.

Le personnel de World Renew devrait savoir comment reconnaître les indicateurs d'abus réel ou potentiel à l'encontre d'adultes vulnérables et quelles mesures prendre ainsi que quand il y a des préoccupations quant au bien-être de l'adulte vulnérable. On s'attend à ce que tout le personnel assume la responsabilité de réagir à tout abus soupçonné ou réel envers un adulte vulnérable conformément aux procédures décrites ici.

5.3 Que faire lorsque des adultes vulnérables vous informent d'abus ou de négligence

Il se peut qu'un adulte vulnérable vous aborde pour vous informer d'abus ou de négligence, ou en parle spontanément à titre individuel ou dans un groupe en votre présence.⁵ Dans ces situations, vous devriez :

- Bien écouter l'adulte vulnérable.
- Permettre à l'adulte vulnérable de faire un récit spontané; ne pas interrompre un adulte vulnérable qui rappelle de son propre gré des événements importants, à moins qu'il ne soit tout bouleversé ou s'excite trop, auquel cas il faut lui laisser le temps de se remettre et reprendre plus tard.
- Tenir un compte rendu exact de l'information obtenue en ayant soin de noter la chronologie, le contexte et les gens présents, la présentation de l'adulte vulnérable ainsi que les propos de tous. Ne jetez pas ce compte rendu, car on peut en avoir besoin plus tard comme évidence.
- Utiliser les propres mots de l'adulte vulnérable dans la mesure du possible.
- Expliquer que vous ne pouvez pas promettre de ne pas parler à d'autres au sujet de l'information que l'adulte vulnérable a divulguée – n'offrez pas une fausse confidentialité.
- Rassurer l'adulte vulnérable en disant qu'il :
 - a bien fait de vous en parler;
 - n'a rien fait de répréhensible;
 - Dites à l'adulte vulnérable ce que vous allez faire par la suite et expliquez que vous allez avoir besoin d'aide pour assurer sa sécurité.
- Ne pas insister pour que l'adulte vulnérable répète son récit des événements à autrui, à moins que ce ne soit dans le cadre d'une enquête.

5.4 Communication des préoccupations

Si vous avez des préoccupations quant à l'assurance de la sécurité d'un adulte vulnérable, vous devriez :

i) Faire rapport de votre préoccupation⁶

Compte tenu de vos observations ou de l'information reçue, il se peut que vous vous inquiétez au sujet d'un adulte vulnérable qui ne vous a pas parlé directement. La bonne pratique consiste à demander à l'adulte vulnérable pourquoi il est triste ou quelle est la cause d'une blessure ou d'une contusion, ou

⁵ Dans le contexte de certains programmes particuliers mis en œuvre par World Renew, tels que les programmes de rétablissement après les traumatismes, il peut y avoir d'autres procédures pour le traitement de rapports d'abus ou de négligence qui ne visent pas la conduite de personnel ou bénévoles de World Renew. Dans ces cas, il faudrait suivre ces autres procédures.

⁶ Veuillez-vous reporter à la Politique relative aux plaintes et aux Lignes directrices de traitement et d'enquête en matière de plaintes de World Renew pour de plus amples renseignements sur le processus de traitement d'une préoccupation ou d'une plainte au sein de World Renew.

à répondre à un adulte vulnérable qui veut vous parler. Cette pratique peut aider à éclaircir de vagues préoccupations et mener aux mesures appropriées.

Si vous avez des préoccupations⁷ au sujet d'un adulte vulnérable, vous devez communiquer ces préoccupations au point focal pour l'Assurance de la Sécurité et le Traitement des Plaintes le plus proche. Si vous ne savez pas qui est le contact en cause, les préoccupations peuvent également être communiquées au Coordonnateur de l'assurance de la sécurité et des plaintes par la voie suivante :

Courriel : complaints@worldrenew.net

Les Points focaux pour l'Assurance de la Sécurité et le Traitement des Plaintes de World Renew connaissent les procédures à suivre et ont les contacts locaux pertinents pour fins de renvoi éventuel.

ii) Soumettre une plainte

Si vous avez de l'information suggérant qu'un membre du personnel ou un bénévole de World Renew :

- s'est comporté d'une façon qui a lésé ou peut avoir lésé un adulte vulnérable;
- a possiblement commis un acte criminel ou illégal à l'encontre d'un adulte vulnérable, ou en rapport avec celui-ci;
- s'est comporté envers un adulte vulnérable d'une façon qui indique qu'il est inapte à travailler avec des adultes vulnérables,

vous devez soumettre une plainte au Coordonnateur de l'Assurance de la Sécurité et le Traitement des Plaintes de Word Renew (complaints@worldrenew.net), conformément aux procédures de la Politique en Matière de Plaintes de World Renew, car le membre ou le bénévole en cause a enfreint le Code de Conduite de World Renew et la Politique d'Assurance de la Sécurité des Adultes Vulnérables de World Renew.

Le Coordonnateur de l'Assurance de la Sécurité et le Traitement des Plaintes de World Renew suivra alors les procédures énoncées dans la Politique en Matière de Plaintes et les lignes directrices en matière de plaintes de World Renew et mènera une enquête s'il y a lieu. Si un membre du personnel ou une autre personne associée à World Renew est présumé avoir abusé ou exploité un adulte vulnérable, il sera relevé de ses fonctions, avec traitement, ou assigné à d'autres fonctions jusqu'à ce que l'enquête soit terminée. S'il s'avère qu'un membre du personnel ou une autre personne associée à World Renew a abusé ou exploité

⁷ Dans certains cas, votre préoccupation peut être en rapport avec une pratique culturelle selon laquelle certains comportements abusifs sont jugés normaux (par exemple, attacher les gens ayant des incapacités à leur lit au moyen d'une chaîne). Ce genre de préoccupations devrait être signalé, et le point focal pour l'Assurance de la Sécurité et le Traitement des Plaintes sera alors en mesure soit de renvoyer cette information à un organisme pertinent, soit d'utiliser l'information pour informer les Programmes de protection de World Renew

un adulte vulnérable, ou a autrement violé la présente politique, il sera soumis à des mesures disciplinaires, pouvant aller jusqu'au congédiement.

5.5 Confidentialité

Le personnel de World Renew devrait s'assurer que tout dossier établi à la suite d'une préoccupation, d'une plainte ou d'un renvoi transmis demeure confidentiel et en lieu sûr.

L'information relative aux préoccupations en matière de la protection des adultes vulnérables devrait être communiquée sur justification seulement. Toutefois, la communication de cette information est essentielle à la protection de l'adulte vulnérable et, en conséquence, l'importance de la confidentialité est secondaire à la nécessité de cette protection.

5.6 Ententes de partenariat

Les exigences de la Politique d'Assurance de la Sécurité des Adultes Vulnérables font partie des ententes de partenariat ou les contrats conclus avec les partenaires, les entrepreneurs, les vendeurs et les experts-conseils de World Renew.

6. SUIVI ET RÉVISION

La présente politique sera examinée tous les trois ans et révisée pour incorporer les leçons retenues au cours de sa mise en œuvre.

7. TERMES CLÉS ET DÉFINITIONS⁸

Abus : Lorsque le terme « abus » est utilisé dans cette politique, il devrait être compris comme incluant la violence sexuelle, physique et émotionnelle, la négligence et l'exploitation.

Adulte vulnérable : Toute personne âgée d'au moins 18 ans, et qui, en outre :

- i. a besoin de soins ou de soutien particuliers ou a des besoins spéciaux ; par conséquent, des abus peuvent se produire lorsqu'elle est maltraitée, négligée ou lésée par une autre personne qui occupe une position de confiance ; ou bien
- ii. dépend d'autrui pour la fourniture des services de base à cause du contexte (p. ex. dans un camp de réfugiés ou à titre de bénéficiaire

⁸ World Renew s'engage à respecter ses obligations statutaires et légales applicables. Par conséquent, les définitions, termes ou concepts utilisés dans la présente politique ne sont donnés qu'à titre documentaire. Le cas échéant, les définitions applicables d'État, provinciales ou fédérales mandatées par la juridiction appropriée où un membre du personnel travaille, ont préséance et/ou remplacent les définitions données ici.

Politique d'assurance de la sécurité des adultes vulnérables

- d'approvisionnements de secours ou dans un pays étranger/une localité étrangère) et risque d'être vulnérable à l'exploitation ou aux abus à cause de son statut ou manque de pouvoir/maîtrise ; ou encore
- iii. L'adulte est dans une relation (sociale ou de travail) ou en contact avec un autre adulte qui cherche à abuser de sa position d'autorité ou de confiance pour le maîtriser ou manipuler ou user de coercition ou exercer sa domination sur lui.

Assurance de la sécurité : ensemble de politiques, de procédures et de pratiques opérationnelles tournées vers l'intérieur que nous utilisons pour garantir que notre organisation elle-même sera une organisation sécuritaire. Cela veut dire que nous veillons à ce que :

- i. quiconque représente notre organisation se comporte de façon appropriée vis-à-vis des adultes vulnérables et n'abuse jamais de la position de confiance qu'on occupe d'office lorsqu'on est membre de notre organisation.
- ii. tous ceux qui sont associés à notre organisation soient conscients des questions d'abus ou d'exploitation (sexuelle ou autre) d'adultes vulnérables et y réponde de façon appropriée.

Contact avec les adultes vulnérables : Toute interaction avec des adultes ou proximité des adultes qui sont vulnérables ou à risque. Cela comprend tant le contact intentionnel que le contact fortuit.

Partenaire : Organisation avec laquelle World Renew conclut des ententes de partenariat afin de collaborer à un projet selon un commun accord.

Personnel de World Renew : Tous les membres du personnel et bénévoles de World Renew, les experts-conseils, les participants aux visites de terrain, les entrepreneurs et les travailleurs sur le terrain.

Plainte : grief particulier de quiconque a été touché de façon négative par World Renew ou une partenaire, ou de quiconque estime que World Renew n'a pas tenu un engagement énoncé ou a violé une politique de World Renew. Cela comprend le comportement du personnel par rapport aux Codes de conduite de World Renew. World Renew traitera les plaintes de façon équitable, appropriée et opportune. Une plainte nécessite une réponse.

Préoccupation : Problème relatif à l'assurance de la sécurité d'un adulte vulnérable qui ne résulte pas du comportement du personnel de World Renew ou d'une partenaire et, par conséquent, ne donne pas lieu à une « plainte » à l'encontre de ce personnel. Toutefois, une préoccupation doit être signalée pour qu'un renvoi ou une mesure appropriée puisse être effectué pour servir au mieux les intérêts de l'adulte vulnérable.



POLITIQUE

**Politique d'assurance de
la sécurité des adultes vul-
nérables**



POLITIQUE

**Politique d'assurance de
la sécurité des adultes vul-
nérables**